

ageas SA/NV

Société Anonyme

1210 Bruxelles – Avenue du Boulevard, 21

R.C. Bruxelles n° 577.615

T.V.A. : BE 0451.406.524

Registre des Personnes Morales : 0451.406.524

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 20 Mai 2026

PROCES - VERBAL

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Président: Monsieur Bart DE SMET
Secrétaire: Madame Valérie VAN ZEVEREN
Scrutateurs: Monsieur Wouter SMEKENS
Monsieur Thierry BUYTAERT

Le Président rappelle que la présente Assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 2 à 5 de l'ordre du jour qui feront l'objet du présent PV, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 6 à 7, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Samuel Wynant.

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 18 des statuts.
- Pour pouvoir délibérer valablement sur les points 6 à 7 de l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital.
- Tenant compte qu'une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue le 22 avril 2026 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre de titres représentés.
- Pour être valablement prises, les résolutions sur les points 6 à 7 de l'ordre du jour doivent respectivement réunir une majorité de trois quarts des voix.
- Les autres résolutions sont prises à la majorité simple.
- Conformément à l'article 20 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.
- Les actionnaires ont été autorisés à soumettre leurs questions par écrit et préalablement à l'Assemblée Générale.
- Le Président constate qu'aucun incident ou difficulté technique relatifs à la participation à l'Assemblée par voie électronique n'a empêché ou perturbé le vote des actionnaires.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 18 avril 2026, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire.

2. Un exemplaire de la convocation et de la procuration publiées sur le site Internet d'Ageas le 18 avril 2026.

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Conformément à l'article 7:140 du Code des Sociétés et des Associations, en considération de la détention de 4.232.060 actions propres, seules 209.706.226 des 213.938.286 actions existantes entrent en compte pour la détermination des conditions de présence.

Il résulte de la liste de présence que sur les 209.706.226 actions entrant en compte pour la détermination des conditions de présence, la présente Assemblée en représente 136.375.836.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour.

L'Assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de ageas SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

Le Président et les administrateurs présents répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet des points à l'ordre du jour.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'Assemblée les propositions de résolution suivantes :

2. Rapport Annuel et Comptes Annuels, Dividende et Décharge de Responsabilité

2.1 Rapport annuel et Comptes annuels

2.1.1 Discussion du rapport annuel de l'exercice 2025.

2.1.2 Discussion des comptes annuels consolidés de l'exercice 2025.

2.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2025 et affectation du résultat.

Suite à l'acquisition le 28 avril 2026 des 25% restants d'AG Insurance appartenant à BNP Paribas SA et en tenant compte de la proposition de dividende final au titre de l'exercice 2025, en ce compris le dividende final sur les 18,5 millions d'actions revenant à BNP Paribas Cardif (soit un montant additionnel de 41,6 millions d'euros), les capitaux propres ajustés au 31 décembre 2025 s'élèvent à 5,95 milliards d'euros en lieu et place de 5,99 milliards d'euros. Cette version ajustée des comptes annuels en ce compris l'affectation du résultat de l'exercice 2025 a été validée par le commissaire et approuvée par l'Assemblée Générale. Cet ajustement sera donc intégré dans les comptes annuels de l'exercice 2025 qui seront déposés auprès de la Banque nationale de Belgique.

2.2 Dividende

2.2.1 Information quant à la politique de dividende.

2.2.2 Proposition de distribuer un dividende total de 3,75 EUR par action ageas SA/NV. Un acompte sur dividende de 1,5 EUR par action ageas SA/NV ayant déjà été payé en décembre 2025, un dividende complémentaire de 2,25 EUR sera payable à partir du 5 juin 2026.

2.3 Décharge

2.3.1 Proposition de donner décharge de responsabilité aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025.

2.3.2 Proposition de donner décharge de responsabilité au commissaire pour l'exercice 2025.

3. Rapport de rémunération

Discussion et proposition d'approuver le rapport de rémunération.

Le rapport de rémunération concernant l'exercice social 2025 est repris dans la section « Déclaration de Gouvernement d'Entreprise » du Rapport Annuel Ageas 2025.

4. Nomination et renouvellement de mandats

Conseil d'Administration

Nomination

4.1 Proposition de nommer Monsieur Renaud Dumora en tant que membre non-exécutif du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2030.

Renouvellement de mandats

4.2 Proposition de renommer Madame Sonali Chandmal, en tant que membre non-exécutif indépendant¹ du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2030. Le Conseil d'Administration confirme qu'il n'a pas connaissance d'éléments susceptibles de mettre en doute l'indépendance de Madame Sonali Chandmal au sens de l'article 7:87, §1, premier alinéa du Code des Sociétés et des Associations.

4.3 Proposition de renommer Madame Carolin Gabor, en tant que membre non-exécutif indépendant¹ du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2030. Le Conseil d'Administration confirme qu'il n'a pas connaissance d'éléments susceptibles de mettre en doute l'indépendance de Madame Carolin Gabor au sens de l'article 7:87, §1, premier alinéa du Code des Sociétés et des Associations.

5. Changement du représentant permanent de PwC en tant que commissaire

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prend acte du changement de représentant de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, conformément à l'article 3:60 du Code des Sociétés et des Associations. PwC Réviseurs d'Entreprises SRL sera représenté à compter du 20 mai 2026 par Damien Walgrave BV représentée par Damien Walgrave, réviseur d'entreprises agréé, dans l'exercice de son mandat en tant que commissaire, en remplacement de Kurt Cappoen BV représentée par Kurt Cappoen, réviseur d'entreprises agréé.

Le décompte des votes exprimés pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

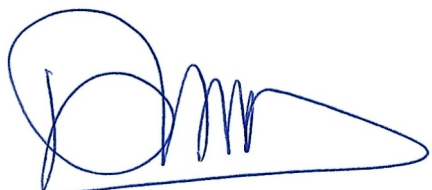
Le conseil d'administration a répondu lors de l'Assemblée aux questions écrites reçues avant l'Assemblée.

Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

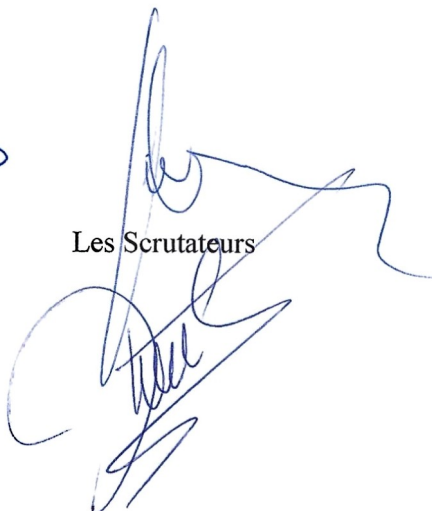
¹ A comprendre au sens de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 45.

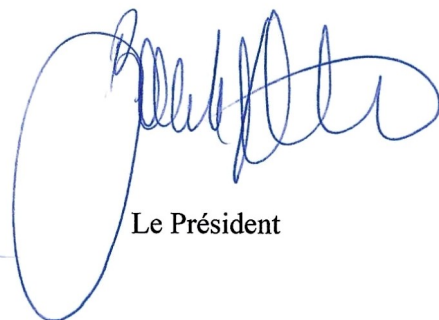
Le secrétaire est dispensé par l'Assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large initial 'D' followed by several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le Secrétaire

Two overlapping handwritten signatures in blue ink, one above the other, both featuring large, stylized initials.

Les Scrutateurs

A handwritten signature in blue ink, starting with a large 'P' and followed by several loops and a long horizontal stroke.

Le Président

Pourcentage d'actions représentées: 63,75%

Ordre du jour		Pour	Contre	Abstention ¹
		En % et Nombre d'actions	En % et Nombre d'actions	Nombre d'actions
2.	Rapport annuel et Comptes, Dividende et décharge			
2.1.3	Comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2025	99,94% 135.880.630	0,06% 83.701	398.059
2.2.2	Dividende brut relatif à l'exercice 2025 de 3,75 EUR par action ageas SA/NV	99,99% 136.350.437	0,01% 10.126	661
2.3.1	Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025	97,15% 131.899.367	2,85% 3.871.626	593.391
2.3.2	Décharge au commissaire pour l'exercice 2025	97,95% 132.987.907	2,05% 2.783.071	593.887
3.	Rapport de rémunération			
	Rapport de rémunération	92,17% 123.378.934	7,83% 10.479.713	2.494.531
4.	Nomination et renouvellements de mandats			
4.1	Nomination de Monsieur Renaud Dumora	98,09% 133.326.655	1,91% 2.593.221	439.582
4.2	Renouvellement mandat de Madame Sonali Chandmal	98,40% 133.929.504	1,60% 2.175.092	252.911
4.3	Renouvellement mandat de Madame Carolin Gabor	97,12% 132.182.815	2,88% 3.923.810	252.045

¹ Les abstentions ne sont pas prises en compte dans les résultats de votes. Il est noté que les actions des actionnaires qui n'ont pas exprimé de vote sur un point spécifique de l'ordre du jour lors de l'Assemblée Générale ne sont pas prises en compte dans la détermination du résultat du vote. Celles-ci sont considérées comme « absence de vote » et non comme une abstention.